

# CARTE D'AMBULANT

## Liste des pièces à fournir

DT-AFE-008-v01

### **Demande initiale :**

*En même temps que la déclaration de début d'activité (PO, MO) :*

- 1 justificatif de domicile (pour les entreprises individuelles uniquement)
  - 1 photo d'identité aux normes officielles ISO/IEC 19794-5:2005
  - 15 € à l'ordre de la Chambre de métiers
- } Pour chacun des demandeurs

*Autres cas (adjonction de l'activité d'ambulant) :*

- Formulaire CERFA 14022\*01
- 1 justificatif de domicile
- 1 copie de pièce d'identité
- 1 avis SIREN récent pour les personnes dispensées d'immatriculation
- 1 photo d'identité aux normes officielles ISO/IEC 19794-5:2005
- 15 € à l'ordre de la Chambre de métiers

### **Renouvellement :**

- Formulaire CERFA 14022\*01
- 1 justificatif de domicile
- 1 copie de pièce d'identité
- 1 avis SIREN récent pour les personnes dispensées d'immatriculation
- 1 photo d'identité aux normes officielles ISO/IEC 19794-5:2005
- 15 € à l'ordre de la Chambre de métiers

### **Modifications :**

- Formulaire CERFA 14022\*01
- 1 justificatif de domicile
- 1 copie de pièce d'identité
- 1 avis SIREN récent pour les personnes dispensées d'immatriculation
- 1 photo d'identité aux normes officielles ISO/IEC 19794-5:2005
- 15 € à l'ordre de la Chambre de métiers

**La délivrance de la carte est soumise, en cas de renouvellement ou de modification, à la restitution de la carte devenue obsolète.**

